



Procès-verbal

6e RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

Judi 1^{er} juin 2023 – 18h30 (en présentiel)

Membres (cocher les membres absents)	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Kathia Pilon <input type="radio"/> Nancy Frenette <input type="radio"/> Mélanie Fréchette <input type="radio"/> Laurence Papineau <input type="radio"/> Johanne Marier <input type="radio"/> Fatiha Haddar <input checked="" type="radio"/> Lison Beausoleil, Je Passe Partout <input checked="" type="radio"/> Patrick Gauvreau, Maison des enfants <input checked="" type="radio"/> Joëlle Castonguay, parent <input type="radio"/> Jonathan Alarie, parent 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="radio"/> Simon Maltais, parent <input checked="" type="radio"/> Natalia Souleimanova, parent <input type="radio"/> Tomas Larivière, parent <input type="radio"/> Bianka Simard-Latulippe, parent <input type="radio"/> Amanda Stevens, parent <input checked="" type="radio"/> Vanessa Le Corné, parent substitut <input type="radio"/> Gaëlle Bridon, parent substitut <input checked="" type="radio"/> Jacques Caron, parent substitut
Invités	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Véronique Barrette, directrice de l'école Saint-Nom-de-Jésus 	

1. Ouverture de la réunion

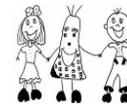
1.1 Présence, vérification du quorum

Le quorum est constaté.

2. Nomination d'un(e) secrétaire

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté, est proposée par Johanne Marier et appuyée par Nancy Frenette.



4. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 9 mai 2023

4.1 Adoption du procès-verbal du 9 mai 2023

L'adoption du procès-verbal est proposée par Amanda Stevens et appuyée par Mélanie Fréchette.

4.2 Suivi au procès-verbal de la réunion du 9 mai 2023

Aucun suivi.

4. Mot de la présidence

Jonathan Alarie mentionne qu'en raison d'un nouvel emploi à la direction de la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, il ne pourra pas se présenter à la présidence du C.É l'an prochain dans un but de transparence et de neutralité. Il peut toutefois terminer ses engagements présents pour l'année 2022-2023 et son mandat se terminant l'an prochain, soit l'année 2023-2024.

5. Mot de la direction

La direction souligne le travail des membres du C.É, ainsi que l'implication des parents bénévoles en ce qui à trait aux sorties et aux différents comités et activités de l'école. Elle adresse ses remerciements aux parents bénévoles et mentionne que, sans l'implication des parents, le Course-o-thon n'aurait pas eu ce succès (environ 40 parents bénévoles). Grâce au Course-o-thon, l'école à réussis à amasser un montant de 13 255\$. La direction souligne également le travail du personnel de l'école qui sont très impliqués et qui ont à cœur la réussite des élèves.



7. Dossiers décisionnels

7.1 Projet éducatif

Présentation des travaux effectués jusqu'à présent au projet éducatif (projet en mathématique au niveau de la compétence raisonner). Une partie du projet est maintenant complété. Lors des rencontres, il a été un peu décourageant pour les membres du personnel d'avoir à mettre une cible. De plus, certains membres du personnel auraient préféré qu'il n'y ait pas des valeurs. En remplissant cette demande du Centre de services, l'école sera en mesure de faire le suivi auprès des élèves et de constater le pourcentage d'amélioration des élèves qui sont présentement dans une zone de vulnérabilité (zone de 0 à 69%). La direction présente le portrait de l'école Saint-Nom-de-Jésus (zones de vulnérabilité, enjeu, etc).

L'adoption du projet éducatif 2023-2027 est proposée par Johanne Marier et appuyée par Fatiha Haddar.

7.2 Code de vie

Présentation des modifications au code de vie de l'école.

Modifications proposées pour l'année 2023-2024 :

1.2 Je veille à mon hygiène corporelle. Je porte des vêtements convenables selon les saisons qui couvrent mon ventre et la moitié de mes cuisses. Les messages ou les dessins violents et/ou haineux sur mes vêtements sont interdits.

2.5 Afin d'assurer la sécurité de tous, je comprends que je ne circule pas avec mon vélo ou ma trottinette ou autre dans la cour.

2.6 Lorsque je suis dans la cour et que la cloche sonne, je range le matériel que j'ai utilisé avant d'entrer.



2.8 Je règle un conflit par le dialogue et la bonne communication en utilisant un message clair. De plus, j'assume les conséquences de mes gestes. Les bagarres, le tiraillement et les comportements violents sont interdits.

2.9 Je fais bon usage des objets technologiques qui me sont confiés. Je comprends qu'il est interdit de filmer, de photographier ou de diffuser la voix d'autres personnes.

3.2 J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin à chacun de mes cours. Je respecte les exigences relatives à mon cours d'éducation physique. Je porte : un pantalon de sport ou un short, un chandail à manches courtes de rechange et des espadrilles.

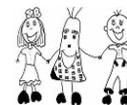
3.4 Je laisse mes objets personnels, électroniques ou mon ballon à la maison ou dans mon sac sauf si j'ai préalablement reçu une permission spéciale de la part d'un adulte. L'école n'est pas responsable des bris ou des vols de ces objets.

Dans la section *Les conséquences du non-respect du code de vie*, un retrait de la contention physique pour toutes autres actions permettant d'assurer la sécurité des élèves est proposée ainsi qu'une modification de syntaxe au niveau de la récréation.

L'adoption des modifications au code de vie est proposée par Thomas Larivière et appuyée par Kathia Pilon.

7.3 Évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence sexuelle 2022-2023

De manière générale ça va bien, il y a une bonne collaboration des parents lorsqu'un événement se produit. Il est observé que les cas d'intimidation vont parfois s'échelonner dans le temps, il faut demeurer persévérant. Lorsqu'il se passe une situation, l'équipe-école la règle rapidement et les interventions fonctionnent. Différents programmes de gestion des émotions et d'habiletés sociales sont mis en place depuis le début de l'année scolaire (du préscolaire au 3^e cycle) et il est observé que ces programmes sont bénéfiques (moyens, billets bon coup, programme *Hors-Piste*, GCC - ateliers pour les grands, ateliers par l'agent sociocommunautaire). En somme, le plan de lutte et ce qui est mis en place fonctionne bien.



L'adoption de l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence sexuelle 2022-2023 est proposée par Fatiha Haddar et appuyée par Laurence Papineau.

7.4 Mesures protégées

Présentation des mesures protégées. Dans un budget, les mesures protégées sont des mesures qui ont des balises très strictes pour lesquelles tout ce que l'école peut faire comme dépense est ce qui est écrit. Présentation des sommes reçues : aide alimentaire (12 971\$), tutorat (25 783\$), mesure bien-être (3 835\$), sorties scolaires – bottin culturel (9 517\$). La direction confirme que les sommes ont bel et bien été reçu.

L'adoption des mesures protégées est proposée par Nancy Frenette et appuyée par Mélanie Fréchette.

7.5 Budgets pro forma

Présentation des budgets pro forma. Au niveau des effectifs, l'école a reçu du Centre de services 1.3 professionnels (110% d'orthophonie et 20% de psychoéducation) que l'école a bonifié en amenant à 200% les services en orthophonie et à 80% ceux en psychoéducation avec les allocations perçues. Au niveau du personnel de l'école, il y a une secrétaire, deux concierges, 28,9% d'enseignants, deux directions, trois orthopédagogues et deux techniciennes en éducation spécialisées. La dette inscrite sera remboursée par le Centre de services.

L'adoption des budgets pro forma est proposée par Kathia Pilon et appuyée par Amanda Stevens.



7.6 Résolution fonds 4 vers le fonds 9

Présentation des différents fonds. Ce qui n'est pas dépensé à la fin de l'année scolaire reste dans le fond 4. Quant à lui, le fond 9 sert à faire des paiements (activités, émulation, frais scolaires, etc). Présentation des dépenses faites cette année : émulation (1 920\$), fête des finissants (environ 2 000\$), fête de la rentrée (1 391\$), don du *Choix du président* qui a permis à l'école de payer pour la *Cantine pour tous* (10 000\$) pour un total approximatif de 15 511\$. La direction propose une résolution de fonds pour éponger les dépenses réalisées durant l'année scolaire 2022-2023.

Signature de la résolution par Jonathan Alarie et Bianka Simard-Latulippe.

L'adoption de la résolution fonds 4 vers le fonds 9 est proposée par Johanne Marier et appuyée par Kathia Pilon.

7.7 Bilan du CÉ

Présentation du rapport annuel du C.É. Les ajouts suivants sont proposés par les membres :

- Le changement de direction ;
- L'embellissement de la cour d'école ;
- L'implication des différents comités de parents ;
- Les liens avec les groupes communautaires.

Aucune adoption n'a été faite suite aux ajouts proposés. Une résolution sera envoyée par courriel aux membres du C.É. une fois les modifications rédigées.



7.8 Journées pédagogiques du SDG

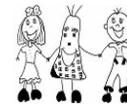
Présentation de la proposition des journées pédagogiques pour l'année 2023-2024. Fatiha Haddar propose l'approbation de la première sortie du 14 septembre 2023 (sortie cueillette des pommes avec autobus scolaire) ainsi que la deuxième sortie du 5 octobre 2023 (décoration de citrouilles).

L'adoption des journées pédagogiques du SDG est proposée par Kathia Pilon et appuyée par Laurence Papineau.

7.9 Entrée progressive pour le préscolaire

Il y aura deux modèles d'entrée progressive pour l'année 2023-2024. Au préscolaire l'entrée progressive se fera sur trois jours (jour 1 : les parents et les enfants seront avec l'enseignant de 9h30-10h et les parents resteront de 10h-10h45 pour faire la rencontre au niveau du fonctionnement de la classe, jour 2 : les enseignants seront avec les enfants de 9h30-11h et jour 3 : présence des enfants de 9h30-10h30 et 13-14h). Au niveau de l'alternatif, l'entrée progressive se fera également sur trois jours (jour 1 : parents-enfants seront divisés en deux groupes de 9h15-10h15 et de 10h30-11h30, jour 2 : les mêmes heures que le jour 1 sans la présence des parents et jour 3 : même horaire qu'au préscolaire). Le service de garde sera ouvert gratuitement durant cette période.

L'adoption de l'entrée progressive pour le préscolaire est proposée par Kathia Pilon et appuyée par Nancy Frenette.



7.10 Entrée progressive pour les classes AMPLI

L'entrée progressive des classes AMPLI se déroulera sur trois jours (les deux premières journées permettront aux enseignants de rencontrer les parents afin de parler du fonctionnement et du profil de leur enfant et la troisième journée se déroulera avec les enfants. Le service de garde sera ouvert gratuitement durant cette période.

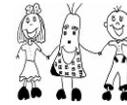
L'adoption de l'entrée progressive pour les classes AMPLI est proposée par Laurence Papineau et appuyée par Johanne Marier.

7.11 Résolution Ville de Montréal - embellissement de la cour d'école

Présentation de la résolution. La direction explique qu'il est possible de déposer un projet à la Ville de Montréal pour l'embellissement de la cour d'école afin d'obtenir jusqu'à 15 000\$ si le projet préparé par l'architecte paysagiste est accepté. La direction propose la résolution suivante : Le C.É autorise l'école à déposer une demande de financement au programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE) 2023-2025 de la ville de Montréal pour les écoles primaires.

Signature de la résolution par Jonathan Alarie et Bianka Simard-Latulippe.

L'adoption de la résolution Ville de Montréal – embellissement de la cour d'école est proposée par Thomas Larivière et appuyée par Fathia Haddar.



8. Dossiers informatifs

8.1 Projet d'embellissement de la cour d'école

Une demande au Port de Montréal a été faite pour l'obtention de bancs en bois. De plus, la coopérative *Polliflora* a été approchée ; une rencontre est prévue le lundi 5 juin 2023 avec la direction de l'école afin de voir ce qui peut être fait à l'automne 2023. Une analyse de sol, par une firme mandatée, est prévue le 27 juin 2023 prochain afin de vérifier que le sol n'est pas contaminé et qu'une plantation d'arbres est possible. La direction a procédé à la commande d'une remise pour ranger le matériel de récréation qui devrait être livré d'ici la fin de l'année scolaire 2022-2023.

8.2 Assemblée générale et rencontre de parents de septembre

L'assemblée générale et les rencontres de parents se dérouleront le mercredi 13 septembre 2023. L'invitation sera envoyée aux parents ainsi que l'ordre du jour. Durant l'assemblée de parents, il y aura la présentation du rapport du C.É 2022-2023 ainsi que l'élection des membres du C.É pour les postes sortants.

8.3 Bilan des sorties 2022-2023

Présentation du bilan des sorties 2022-2023. Des ajouts seront faits au bilan suite à l'information reçu par les membres du personnel. En somme, les enfants de l'école ont vécu de belles sorties cette année.

9. Dossiers consultatifs

Aucun.

10. Volet alternatif

Le dernier après-midi famille se déroule le lundi 5 juin 2023.

11. Affaires du service de garde

La dernière journée du service de garde sera le lundi 12 juin 2023.



12. Affaires des membres du personnel de l'école

Laurence Papineau mentionne qu'une plantation du jardin éducatif a eu lieu aujourd'hui et une autre est prévue demain. De plus, le mercredi 7 juin 2023 aura lieu l'ouverture du jardin. Les parents sont invités à venir voir le travail des élèves.

13. Affaires du délégué au comité de parents

Jonathan Alarie mentionne que le comité de parents souhaite ramener les rencontres en présentiel l'an prochain, car le déroulement n'est pas optimal en visioconférence.

14. Affaires des membres de la communauté

Le bilan des activités 2022-2023 de *Je passe partout* a été envoyé par courriel par Lison Beausoleil.

15. Communications

Aucune communication.

16. Période du public

Aucun public.

17. Divers

Les membres du C.É soulignent l'implication de Kathia Pilon qui conclut sa dernière participation au C.É après vingt-deux ans de carrière.

18. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée proposée par Johanne Marier à 20h07.

Procès-verbal rédigé par Bianka Simard-Latulippe.

